INTERDICTION DE LA GREVE DU CNAPEST

La colère des syndicats autonomes

Le comité national des libertés syndicales devrait se réunir mardi prochain, au siège du Snapap à Bab Ezzouar à Alger. A l'ordre du jour de ce rendez-vous des syndicats autonomes, l'adoption et la signature d'une charte à même de préserver l'exercice syndical dont le droit à la grève.

Saïda Azzouz - Alger (Le Soir) - "On est obligé de s'unir, de se structurer et de sortir avec une charte pour mettre terme à cette situation.

Le recours systématique à la justice chaque fois qu'une organisation de travailleurs dépose un préavis de grève ou recourt à la grève est inadmissible", nous a déclaré hier le secrétaire général des praticiens de la santé publique (SNPSP), que nous avons fait réagir suite au recours du département Benbouzid à la justice pour bloquer la grève de deux jours, initiée par le Conseil national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique (Cnapest).

Un fait "révoltant", selon le docteur Bensebaïn qui craint que dorénavant n'importe quel département ou institution fasse appel à la justice pour "régler" des problèmes posés par le partenaire social. "Il est clair que la justice, et c'est là le drame de notre pays, ne peut être qu'à l'écoute des institutions", ajoute notre interlocuteur qui se désole du recul enregistré ces derniers mois dans l'exercice des libertés syndicales.

"C'est dommage pour ces 16 ans de lutte pour la démocratie !" Un point de vue que partage le secrétaire général du Conseil national de l'enseignement supérieur (CNES) qui rappelle une fois encore son inconditionnel soutien au Cnapest suite à la décision de justice de dénier le droit au Cnapest de recourir à la grève sous prétexte qu'il n'est pas agréé. Ali Boukaroura estime que le recours systématique à la justice est une mesure excessive.

"Les problèmes se règlent entre partenaires sociaux par le dialogue et non par voie de justice". Pour lui, l'attitude adoptée par les pouvoirs publics vis-à-vis des syndicats autonomes dénote de l'incapacité des ministères de tutelle à répondre aux doléances socioprofessionnelles que pose le partenaire social.

Il rappelle à l'occasion que "la protestation est un droit". Au syndicat des professeurs et docents on se dit contre le fait de régler automatiquement ces questions par voie de justice sans avoir épuisé tous les recours. Sur le plan du principe, le professeur Tedjiza dont nous avons sollicité un avis pour le "cas" Cnapest déclare avoir de la sympathie pour ce syndicat autonome même s'il n'est pas agréé.

Le professeur fait remarquer que dans le fond il y a problème, puisque l'argument de l'agrément a été avancé pour bloquer la grève décidée par le Cnapest pour les 9 et 10 janvier. "Il est malheureux que ce syndicat n'ait pas eu son agrément et ce bien qu'il soit représentatif", indique en conclusion ce syndicaliste.

Le représentant du Snapap, lui, considère que les pouvoirs publics sont de mauvais élèves à partir du moment où ils ne retiennent pas les leçons. Il en veut pour preuve le recours en 1996 à une commission pour régler le conflit du CNES.

"La loi algérienne, tout comme les lois internationales, préconise une commission d'arbitrage présidé par un juge pour trancher en cas de conflit, à condition que les deux parties veulent y aller. Dans le cas du Cnapest, le ministère a choisi d'aller directement à la justice.

Ce qui est une erreur", indique Rachid Malaoui qui revient sur la légalité du droit de grève et le non-respect par l'Algérie des conventions internationales qu'elle a pourtant ratifiées. Elle vient selon le secrétaire général du Snapap d'être épinglée par l'Organisation mondiale du travail.

"L'administration n'a pas à donner d'agrément au syndicat, elle doit se contenter de les enregistrer", ajoute Rachid Malaoui qui indique que lors de la rencontre du comité des libertés prévue le 11 janvier prochain, un rapport sur la dégradation du droit à l'exercice syndical va être élaboré pour être envoyé, entre autres destinataires, au président de la République.

S. A.

ALORS QUE LE CNAPEST SAISIT LE CONSEIL D'ÉTAT

Benbouzid se félicite de la "sagesse" des enseignants

Alors que la grève de deux jours annoncée par le Cnapest a été annulée suite à la décision de la justice qui ne reconnaît pas l'existence de ce syndicat autonome des enseignants du secondaire pour absence d'agrément, le ministère de l'Education nationale s'est félicité quant à lui de la sagesse des enseignants qui ont compris que l'intérêt des enfants passe avant toute autre considération.

Mohamed Djadi - Alger (Le Soir) - A cette occasion, Benbouzid a tenu à rappeler à toutes les directions de l'éducation l'application de son instruction concernant l'amélioration des conditions de prise en charge des enseignants et également d'ouvrir leurs portes aux représentants du collectif de ces enseignants du secondaire et technique.

Le conseil national qui s'est réuni vendredi en un temps record n'est pas allé par trente-six chemins pour se conformer au jugement en référé rendu public jeudi dernier par la chambre administrative de la cour d'Alger déclarant l'annulation de l'appel à la grève lancé pour les 9 et 10 janvier courant. Ainsi, le coordinateur national du Cnapest a estimé que le syndicat se réserve le droit de recourir lui aussi à la justice pour faire valoir ses droits. Ainsi, un appel en cassation a été introduit hier samedi par le Cnapest qui affirme en outre que "l'horloge du syndicat ne s'arrêtera pas aux seules journées des 09 et 10 du mois en cours", allusion faite aux deux journées de grève qui ont été annulées et remplacées par d'autres actions. Le coordinateur national annonce à cet effet qu'une délégation se rendra au siège de l'Observatoire national des droits de l'homme à Alger pour protester contre ce qu'il qualifie de "dépassement", de l'administration centrale du ministère de l'Education nationale. Une autre délégation prendra attache, quant à elle, avec le BIT pour lui exposer toutes les «injustices» dont est victime le syndicat. M. Meriane a également annoncé le soutien du comité des libertés syndicales. Pour sa part, le ministère de l'Education nationale, par le biais de son premier responsable dit qu'il ne lésinera sur aucun moyen pour affirmer qu'il veillerait à "l'application rigoureuse" de toutes les dispositions prévues par la loi si les professeurs persistaient dans leur optique de débrayage et ce, dans l'intérêt des enfants.

Pour rappel, le ministère de l'Education nationale a menacé de recourir à une «ponction sur salaire des journées de grève conformément aux instructions du gouvernement et à des poursuites judiciaires contre les mis en cause». En somme, le Cnapest, par la voie de son coordinateur, affirme qu'il «continuera à se battre, d'une part, pour l'obtention de son agrément et, d'autre part, pour faire valoir sa plate-forme de revendications de trois points, à savoir la retraite après 25 ans de service, l'augmentation des salaires de 100% et le statut de l'enseignant du secondaire.

M. D.

BLIDA/TROUBLES DE LA CITE BECOURT

15 personnes sous mandat de dépôt

Suite aux troubles de la cité Bécourt à Blida, survenus le 2 janvier dernier consécutifs au déménagement et au relogement des habitants de ce quartier dans des appartements F1, 18 personnes, dont 3 mineures, ont été arrêtées, apprend-on de sources policières.

L'opération, effectuée par les éléments de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya de Blida et le service de la voie publique ainsi que par la 14e unité régionale de sécurité, avait permis la récupération de 30 bouteilles de cocktail Molotov prêtes à l'emploi, précise-t-on, et cela après que les policiers eurent occupé les terrasses d'où ces individus manifestaient. Présentés mercredi dernier au procureur de la République de Blida, les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt et les mineurs sous contrôle judiciaire.

Notons que les habitants du quartier Bécourt, où l'opération de démolition a eu lieu, ont été relogés dans des logements sociaux situés à Beni-Mered, Boufarik, Chiffa, Ouled Yaïch et à El-Affroun.

M. B.

TIZI-OUZOU

Trois syndicats appellent à la grève

Une première dans les annales syndicales vient d'être enregistrée dans la wilaya de Tizi-Ouzou, 3 syndicats autonomes, l'Unpef, le Satef et le Cnapest lancent un appel commun à un arrêt de travail d'une journée, le lundi 10 janvier, et à un rassemblement devant la direction de l'éducation le même jour à partir de 10h. Cette réponse unanime des syndicats autonomes de l'éducation aux menaces de la tutelle vaut également une réplique cinglante aux propos tenus par le directeur de l'éducation sur l'assainissement de la situation du secteur.

L'appel à la grève d'une journée et au rassemblement devant la DE, ne semble pas être un caprice de syndicalistes en mal d'audience et de médiatisation ni une surenchère démagogique pour mettre à mal un secteur sensible de la vie sociale, les syndicats rappellent à l'appui de leur mouvement la nécessité d'assainir les arriérés de salaires particulièrement pour les vacataires, les promotions d'échelons, les heures supplémentaires des deux dernières années, les allocations familiales, la prime de scolarité des deux dernières années, la prime de rendement du deuxième semestre 2004 et les ponctions arbitraires.

Les représentants des trois syndicats qui se sont réunis les 3 et 6 janvier 2005 au siège du Satef en vue de se concerter et d'agir ensemble pour imposer la prise en charge des préoccupations des travailleurs du secteur, ont convenu de poursuivre leur concertation et d'organiser des actions conjointes jusqu'à la régularisation de toutes les situations financières pendantes et éventuellement autour d'autres revendications.

Au-delà, ils décident d'explorer les voies et moyens de construire un cadre fédérant les syndicats autonomes de façon viable et durable, lit-on dans leur communiqué, faisant ainsi preuve d'une prise de conscience leur dictant de construire un cadre organisationnel solide et crédible autonome vis-à-vis et de l'administration et des partis politiques, par ailleurs, respectueux des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

C'est, en tout cas, l'unique voie visant à réhabiliter l'esprit du syndicalisme et installer durablement le pluralisme syndical dans les faits.

B. T.